

CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LAUNAC 31330

COMPTE RENDU du 28 JUILLET 2015 à 20H30

Nicolas ALARCON, Maire, constate par appel de leur nom, la présence des conseillers municipaux.

Présents: Nicolas ALARCON, Pierre BARTHES, Paul BEWELL (20h36), Geneviève BOSC, Alain BUSQUE, Mélanie GALY, Alain GAUDON, Céline GUELFY, Christelle GUYON, Alain LEZAT, Christine LOUBAT, Christine MALATERRE, J-Jacques MELIET, Géraldine ZUCHETTO.

Absents excusés : François CAMPOS.

Ont donné pouvoir : - François CAMPOS à Geneviève Bosc

La séance régulièrement convoquée s'est ouverte à 20h35.

M. Alain BUSQUE est désigné secrétaire de séance.

► M.le Maire demande l'approbation du compte rendu du 09/07/2015,

Jean-Jacques Meliet demande si Michel Bouffard s'est manifesté suite à l'intervention de François Campos lors du Conseil Municipal du 28 Mai 2015,

M.le Maire répond que Michel Bouffard a demandé un droit de réponse qui sera lu prochainement lors d'un Conseil,

Christine Malaterre estime que l'intervention de François Campos ne devait pas rentrer dans le cadre d'un Conseil Municipal dans la mesure où celle-ci est d'ordre privé,

Céline Guelfy rappelle que lors d'un Conseil Municipal elle s'est défendue pour une attaque d'ordre privé, attaque orchestrée à l'époque par Christine Malaterre.

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal vote l'approbation :

Par : 13 voix Pour - 1 voix Contre - 1 Abstention

M.le Maire fait lecture de l'ordre du jour.

1) AUTORISATION DE RÉGLER LES FACTURES ÉTABLIES A L'ORDRE DU SIVU RESTANT A PAYER

Monsieur le Maire donne la parole à Géraldine Zuchetto qui informe le Conseil Municipal que des factures à l'ordre du SIVU Rivage sont parvenues en Mairie en début d'année 2015. Le SIVU Rivage ayant cessé son activité et afin de satisfaire les fournisseurs, il est proposé que ces factures soient réglées au prorata des populations des villes par Launac, Montaigut-sur-Save et le CCAS de Merville.

Jean-Jacques Meliet demande le montant qui concerne la Commune de Launac,

Géraldine Zuchetto précise que cette somme est de l'ordre de 500.00 €approximativement,

Jean-Jacques Meliet trouve que la situation avec le SIVU est un peu longue et marque son mécontentement.

M.le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à régler ces factures.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2) DISSOLUTION COMPTABLE DU SIVU RIVAGE ET MODIFICATION DES RÉSULTATS REPORTÉS AU TITRE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

M. le Maire donne la parole à Géraldine Zuchetto qui sollicite le Conseil municipal afin de se prononcer sur :

- la répartition de l'actif du SIVU Rivage,
- la répartition des excédents de fonctionnement et d'investissement
- la répartition des comptes de classe 1 et 5
- le transfert des personnels du SIVU Rivage aux communes membres

M. le Maire donne la parole à Christine Loubat qui sollicite le Conseil Municipal afin que les résultats reportés au BP 2015, pour la Commune de LAUNAC, soient modifiés comme suit, tenant compte des résultats de clôture des Comptes administratifs 2014 de la commune et du SIVU Rivage :

Résultat de clôture d'investissement : - 109921.28 €

Excédent d'investissement à intégrer : 1944.26 €

Résultat de clôture après intégration du SIVU Rivage : - 107977.02 €

Résultat reporté de fonctionnement : 229216.36 €

Résultat de fonctionnement à intégrer : 2537.33 €

Résultat reporté définitif après intégration du SIVU Rivage : 231753.69 €

Christine Loubat présente la DM correspondante

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté | 1 944.26 € | |
| TOTAL D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté | 1 944.26 € | |
| D 611 : Contrats prestations services | | 2 537.33 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | | 2 537.33 € |
| D 21311 : Hôtel de ville | | 1 944.26 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | | 1 944.26 € |
| R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc | | 2 537.33 € |
| TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc | | 2 537.33 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

3) CONTRAT D'APPRENTISSAGE C.A.P. PETITE ENFANCE

Monsieur le Maire donne la parole à Christelle Guyon qui propose un contrat d'apprentissage pour un CAP petite enfance à partir du 01/09/2015, elle précise qu'elle a consulté les différents intervenants concernant ce dossier (École, Centre de Loisirs, etc.) et qu'elle n'a rencontré aucune difficulté.

Cet agent se partagera entre les 2 structures afin d'élargir un maximum ses connaissances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

4) REHABILITATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire donne la parole à Pierre Barthes qui fait remarquer au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux de réhabilitation concernant le clocher de l'église de Launac. Il précise que 3 entreprises ont été consultées et que l'entreprise ANGELUS de LAVAUUR 81500 a été retenue car étant la mieux-disante. :

Les travaux de réhabilitation représentent un montant de : **4790.00 €HT soit 5748.00 €TTC.**

Pierre Barthes explique que cette société paraît être plus complète et propose pour le même tarif un petit nettoyage sur le clocher de l'église de Galembrun.

Jean-Jacques Meliet précise qu'il a remarqué des gouttières,

Pierre Barthes explique que bon nombre de problèmes seront résolus avec cette remise en état, il ajoute qu'il a consulté le Maire de Drudas, où cette société a évolué, afin de connaître son avis ; le Maire de cette commune est très positif par rapport au travail effectué,

Nicolas Alarcon rappelle que cette intervention était prévue au budget 2015 pour un montant de 11000.00 €; vu le devis moindre de cette société, il précise que cela permettra une certaine latitude sur d'autres projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

► Jean-Jacques Meliet demande la situation par rapport au PLU,

Nicolas Alarcon précise qu'il a rencontré l'entreprise « Sol et Cité », qui a en charge l'appui technique et la mise en forme du PLU, à plusieurs reprises, et qu'à l'heure actuelle il ne faut rien modifier, des changements gouvernementaux sont en cours (nouveau Grenelle).

Faire des modifications aujourd'hui seraient irresponsables et coûteux pour la commune, il faut attendre également la mise en place de la station d'épuration.

Certaines modifications, s'il y a lieu, pourront être effectuées d'ici 2 ans mais il faut faire très attention car la loi « ALUR » pose de gros problèmes, M.le Maire cite la commune de Saint-Cézert qui a du modifier son PLU en le réduisant de plusieurs hectares de terres constructibles avec les mécontentements que cela a pu faire,

Alain Gaudon fait remarquer que 3 dossiers en litiges avec la commune concernant le PLU sont en cours actuellement, il s'agit :

- Dossier Bugna

- Dossier Chapoton

- Dossier « PLU harmonieux » Fontaine-Malaterre

Christine Malaterre demande une consultation avant modifications,

Jean-Jacques Meliet souligne que cela permettra d'apaiser les problèmes,

Nicolas Alarcon précise qu'il est évident que la population sera consultée,

Alain Gaudon estime que de toute manière, il sera difficile de contenter tout le monde.

► M.le Maire indique que Michel Bouffard souhaite ouvrir une section informatique sur le secteur de Galembrun. M.le Maire pense réhabiliter l'ancien appartement à cet effet et précise que Michel Bouffard a déjà travaillé sur le site.

Jean-Jacques Meliet demande s'il y a déjà une estimation des frais de réhabilitation,

Nicolas Alarcon répond que non, mais estime que le plus important sera réalisé par nos agents en régie, il précise qu'il se rendra prochainement au CBE afin de voir les possibilités. Il continue en précisant que M.Bouffard fournirait les ordinateurs. Il termine en précisant qu'à plus long terme cela permettrait au fils de M.Froissard de lancer son entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.